

Loi d'avenir. Les Jeunes Agriculteurs du Loiret ont rencontré la semaine dernière le sénateur Jean-Pierre Sueur au sujet du projet de loi d'avenir.

JA Loiret rencontre le sénateur Jean-Pierre Sueur

Adopté à l'assemblée nationale le 14 janvier dernier, le projet de loi d'avenir agricole sera examiné en commission des affaires économiques du sénat le 19 février, pour une discussion en séance publique à compter du 8 avril. Depuis le dépôt du texte en conseil des ministres au mois de novembre 2013, Jeunes Agriculteurs du Loiret se mobilise pour proposer plusieurs améliorations concrètes.

Après avoir rencontré trois députés du département fin 2013 – début 2014, Jeunes Agriculteurs du Loiret organise à présent des rendez-vous avec les sénateurs, pour leur exposer des propositions d'amendements. Le premier à avoir accepté d'échanger sur la loi d'avenir avec le syndicat est le sénateur Jean-Pierre Sueur. Ce dernier a reçu vendredi 7 février, à sa permanence parlementaire à Orléans, Nicolas Lefauchaux, vice-pré-



Durant deux heures de discussions avec le sénateur M. Jean-Pierre Sueur, Nicolas Lefauchaux et Cédric Boussin ont exposé le point de vue des Jeunes Agriculteurs sur le projet de loi d'avenir.

sident JA et Cédric Boussin administrateur.

Actif agricole : aller plus loin dans la définition

Parmi les introductions significatives au texte initial, Jeunes Agriculteurs du Loiret salue l'entrée d'une définition de l'actif

agricole, demandée par l'ensemble de la profession. Toutefois, le syndicat souhaite que les critères soient affinés, « afin de ne pas exclure les jeunes ayant une activité secondaire, dans le cadre d'une installation progressive ».

Sauvegarde du foncier :

améliorer les dispositifs existants

Sur la problématique de la préservation de la ressource foncière, JA Loiret demande que l'avis rendu par les Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), sur les projets d'aménagement et certains documents d'urbanisme soit « un avis conforme et non consultatif », afin de renforcer les pouvoirs de cette instance créée par la précédente loi d'avenir.

Le syndicat souhaite également que soit introduite dans la loi d'avenir, la possibilité de rétrocession séparée du bâti et du non-bâti par les SAFER, « afin de fluidifier le marché foncier et permettre l'accès des terres aux jeunes ».

Autres propositions défendues par les élus JA, celle de « créer un système de compensation agricole en cas de projet d'aménagement induisant une

perte significative pour l'agriculture » ou encore « la suppression du coefficient multiplicateur appliqué en cas de reboisement ».

Non à la généralisation des baux à clauses environnementales

Pour finir, les élus JA ont réclamé la suppression de l'article 4 qui permet à tous les bailleurs d'inclure dans le bail des clauses dites environnementales, argumentant qu'ils ont « suffisamment de contraintes d'un point de vue réglementaire ».

À l'exposé de toutes ces propositions, le sénateur s'est montré très à l'écoute des préoccupations des Jeunes Agriculteurs. Il s'est exprimé « pour un moratoire sur les terres agricoles ». « La France est un grand pays agricole. Il faut que la terre reste aux agriculteurs » a-t-il ajouté.